

Office de Tourisme Intercommunal L'Ile-Rousse - Balagne - Corsica Offiziu di u turisimu

Bon de commande :

Visite de classement de meublé de tourisme

	ropriétaire		Mandataire			
	Madame		Monsieur			
Nom - Pr	[.] énom :					
Adresse o	de facturatior	າ :				
Code Pos	tal :			Com	mune	
۷° de télé	éphone profe	ssionnel : _		N° de téléphone p	ersonnel	
Adresse E	E-Mail :					
Condition	ns tarifaires :					
			Tarifs visit	te de classement		
1 hion	2 Biens	2 biens	Biens su	upplémentaires Forfait		Bien(s)
1 bien	identiques	différents	3 à 5 biens	6 à 9 biens	10 biens	supplémentaire(s)
200€	350€	380€	100€	70 €	1 000€	70 €
200 €	350 €	380 €	100 €	/0€	1 000€	/0 €





Important : remplir un bon de commande pa	ar meublé
MEUBLÉ :	
Adresse (lieu-dit / bâtiment / étage) :	
Code Postal :	Commune :
Surface totale du logement :	Capacité totale du logement :
Classement précédent (arrêté du 2 août 202	LO) merci de cocher la case concernée :
Non Classé 1 étoile 2 é	toiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles
Classement demandé (arrêté du 24 novemb	ore 2021) merci de cocher la case concernée :
Non Classé 1 étoile 2 é	toiles 🔲 3 étoiles 🔲 4 étoiles 🔲 5 étoiles
N.B. : L'Office de Tourisme Intercommunal d d'octobre à mai.	e L'Ile Rousse Balagne effectue les visites de classement uniquement
Je reconnais avoir été informé(e) des tarifs e meublé de tourisme (à cocher obligatoireme	t des modalités de prestation concernant la procédure de classement en ent).
Je déclare avoir pris connaissance des co	onditions générales de vente et je les accepte (à cocher obligatoirement
J'autorise l'OTI de L'Ile Rousse Balagne à l'Agence de Tourisme de la Corse.	envoyer directement le dossier de classement de mon meublé à
Fait àLe	
Signature précédée de la mention « Bon pou	r accord







DEMANDE DE CLASSEMENT ÉTAT DESCRIPTIF & CONDITION DE LOCATION (1 exemplaire par hébergement)

S'il s'agit d'un particulier
Nom et prénom :
Statut (loueur, mandataire, propriétaire, autre)
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel. 1 : Tel. 2 :
Courriel :
S'il s'agit d'une personne morale
Raison sociale de l'entreprise :
Forme juridique :
Numéro de SIRET : C ode APE :
Nom et prénom du représentant légal :
Qualité (gérant, directeur, mandataire, autre) :
Adresse:
Code postal :Ville :
Tel. 1 : Tel. 2 :
Courriel :
IDENTIFIC ATION DU DEMANDEUR
IDENTIFICATION DU LOGEMENT
Le cas échéant, dénomination commerciale du meublé :
Adresse :Ville :
NATURE DE LA DEMANDE
Classement actuel: { } Non classé { } 1* { } 2* { } 3* { } 4* { } 5*
Classement demandé : { } 1* { } 2* { } 3* { } 4* { } 5*
DESCRIPTION IN COUNTRY
DESCRIPTIF DU LOGEMENT Superficie totale du logement : m²
Superficie totale du logement : m² Nombre de mière d'habitation (hous aulles d'eau et avisina) :
Nombre de pièces d'habitation (hors salles d'eau et cuisine) :
Capacité d'accueil maximale du logement :
Construction: neuve { } - Récente { } Ancienne (+ de 10 ans)
Type de logement : { } appartement { } studio { } villa { } autre :
Le logement est-il dans un immeuble collectif ? { } oui { } non
Étage: { } RDC
Mise en location : { } Toute l'année { }En saison
Accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite ? · oui · non
ÉQUIDEMENT DE LA (DES) CHAMPRE(S) .
ÉQUIPEMENT DE LA (DES) CHAMBRE(S) :
Dimension des lits Nbre d'oreillers par pers : { } 1 { } 2 ou + 2 couvertures par lit : { } oui { } non
1 couette par lit : { } oui { } non
Matelas et taies d'oreillers protégés par des alaises : { } oui { } non
iviateias et tales u orelliers proteges par des aldises. L' Lour L' Lilon

TÉLÉPHONIE ET COMMUNICATION	
Téléphone intérieur au logement : { } oui { } non Si oui, n° :	
Accès internet à haut débit : { } oui { } non	
TÉLÉVISION ET ÉQUIPEMENT HI-FI Accès aux chaînes de la TNT : { } oui { } non	Télévision é cran plat : { } oui { }non
Possibilité d'accéder à des chaines internationales : { } oui { }non Enceinte connectée : { } oui { }non	Radio:{} oui {} non
Mise à disposition d'un système de lecture vidéo (en ligne, lecteur DVE), etc) { } oui { }non
ÉQUIPEMENT POUR LE CONFORT DU CLIENT	
Présence d'une table intérieure avec assises correspondant à la capacit }non	té d'accueil du logement : { } oui {
Séjour équipé d'un canapé ou fauteuil table basse adapté à la capacité Existence d'un système de chauffage chaque pièce (salles de bains com Climatisation ou rafraîchissement d'air (au minimum pièce principale e Lave-linge : { } oui { } non Si oui, intérieur au logement : {	nprises):{ } oui { }non t 1 chambre):{ } oui { }non [} oui { }non gement:{ } oui { }non
Sèche-cheveux : { } oui { } non WC intérieur a WC séparé de la salle d'eau : { } oui { } non Produit d'accue	es électrique : { } oui { }non u logement : { } oui { }non eil : { } oui { }non giques : { } oui { }non
ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE OU DU COIN CUISINETable de cuisson : nombre de foyer : { }1	{ }Gaz ui { }non oui { }non oot de cuisine multifonction : { } oui {
ENVIRONNEMENT ET EXTÉRIEUR Ascenseur (si appartement en étage) : { } oui { } non Parking voiture : Emplacement à proximité : { } oui { } non Emplacement privatif : { } oui { } non Garage ou abri couvert Terrasse : Balcon + de 3 m² : { } oui { } non Terrasse ou jardin privé + de 8 m² { } oui { } non Parc ou jardin : { } Piscine Équipement léger de loisirs, détente, ou sport dédié au logement (billa balançoire, etc) :	{ }+ de 50 m² { }+ de 200 m² { } Piscine chauffée

Équipement aménagé de loisirs, détente, ou sport dédié au logement (jacuzzi, terrain de pétanque, salle de sport, tennis, etc.)

Vue paysagère (mer, montagne, vue dégagée, etc) : { } oui { } non Accès immédiat à des activités (nature, culture ou sport) (- de 1 km) : • oui • non Proche commerces, services et transports publics (- de 1 km) : { } non
SERVICES PROPOSÉS Accueil physique sur place : { }oui { }non Présence d'une boîte à clé : { }oui { }non Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client : { }oui { }non Livret d'accueil à disposition du client : { }oui { }non Draps proposés systématiquement par le loueur : { }oui { }non Linge de toilette proposé systématiquement par loueur : { }oui { }non Linge de table : { }oui { }non Lits fait à l'arrivée proposé systématiquement par le propriétaire : { }oui { }non Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande : { }oui { }non Service de ménage toilette proposé systématiquement par loueur : { }oui { }non Produits d'entretien mis à disposition : { }oui { }non Produits d'entretien respectueux de l'environnement : { }oui { }non Adaptateurs électriques pour prises étrangères : { }oui { }non Animaux de compagnie admis : { }oui { }non Site ou page internet dédiée au logement : { }oui { }non Adresse du site internet ou de la page : Information d'accessibilité sur les supports de communication : { }oui { }non
DÉVELOPPEMENT DURABLE Mise en œuvre de réductions de consommation d'énergie : Mise en œuvre de réductions de consommation d'énergie : Tri sélectif (poubelles ou sacs de tri séparés) : { }oui { }non { } Double-vitrage { } Ampoules LED Basse consommation { } Panneaux solaires { } Pompe à chaleur { } Éclairage avec détecteur de présence { } Isolation des combles et des murs { } Équipements et appareils économes { } Contrôle automatique du chauffage économes { } Équipements et appareils (Classe A) { } WC à double flux { } Mousseurs sur les robinets { } Robinets à double position { } Récupérateur d'eaux de pluie { } Toilettes sèches { } Piscine avec phyto-épuration
Office de Tourisme CAT.I

Avenue Calizi • BP 42 • 20220 L'ILE-ROUSSE

Tél: +33(0)4 95 60 04 35 • Résa: +33(0)4 95 60 80 14

Siret: 509 643 318 000 17 • APE: 7990Z • TVA: FR 58 509 643 318 Mail: info@ileroussetourisme.com • www.balagne-corsica.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CADRE CONTRACTUEL

Les présentes conditions générales de vente décrivent les règles de fonctionnement et les obligations réciproques des parties. De plus, elles déterminent les modalités dans lesquelles l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne propose et assure l'évaluation du ou des meublés du propriétaire ou de son mandataire, ainsi que les démarches administratives y afférant, en vue de l'obtention du classement Meublé de Tourisme.

2 ORIFT

Le propriétaire ou son mandataire commande à l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne « Organisme agréé », une ou des visites de contrôle en vue de l'obtention du classement en Meublé de Tourisme.

3. OBLIGATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LISULA BALAGNE

L'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne réalise les visites de contrôle des Meublés de Tourisme suivant les conditions ci-après :

- Respect des méthodes et procédures de contrôle avec les outils appropriés pour évaluer le ou les meublés,
- Le référent et/ou le suppléant effectue la visite de contrôle dans les meilleurs délais à la réception du bon de commande,
- En aucun cas, la demande de classement ne sera subordonnée à une adhésion ou à une offre de commercialisation,
- Assure sa mission d'inspection et de contrôle en toute impartialité et indépendance,
- Transmet, au propriétaire ou à son mandataire, un rapport de contrôle du ou des meublés évalués, dans un délai maximum de 15 jours suivant la visite de contrôle,
- Instruit le dossier dans sa totalité à l'Agence du Tourisme de la Corse, un délai maximum de 1 mois après la visite de contrôle.

4. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Dans le cadre du contrôle, le propriétaire ou son mandataire s'engage à coopérer avec l'Office de Tourisme Lisula Balagne en facilitant toute opération de vérification du respect des règles d'évaluation librement acceptées.

Ceci implique notamment, pour le propriétaire ou son mandataire :

- De remettre au référent et/ou au suppléant de l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne, les documents (CERFA + l'état descriptif et conditions de location) dûment complétés et signés,
- De prendre les dispositions nécessaires pour lever tout empêchement ou écarter toute difficulté qui ferait obstacle à la bonne exécution de l'évaluation, et, plus globalement, de fournir des renseignements et informations exacts, sincères et complets à l'OTI Lisula Balagne et à communiquer tout renseignement susceptible d'avoir un impact sur l'évaluation du ou des meublés contrôlés. En cas de non-respect de ces obligations, l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Ile Rousse Balagne réserve le droit de reporter, sans que cela lui soit préjudiciable, la visite de contrôle,
- De faire connaître à l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne les précédentes démarches de qualification qu'elle aurait engagées et leur aboutissement,
- De s'acquitter des sommes dues à l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne

5. CONFIDENTIALITE:

Toutes les personnes de l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne qui sont habilitées à effectuer l'évaluation sont tenues par un engagement de confidentialité professionnelle. L'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne s'engage à ne pas communiquer à des tiers, des renseignements dont elle a pris connaissance au cours de l'exécution de la présente prestation. Cet engagement s'entend à l'exception de l'Agence de Tourisme de la Corse, la Collectivité Territoriale de Corse, Atout France et le réseau Infotour par le biais de la base de données régionale des informations touristiques.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique et les libertés (article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978), le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents délivrés au propriétaire ou à son mandataire par l'OT de Lisula Balagne sont la propriété de ce dernier. Le propriétaire autorise l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne à conserver sans limitation de temps et gracieusement une copie de tous les dits documents, notamment les rapports d'évaluation ainsi que les copies des documents concernant le meublé de tourisme, quel qu'en soit le support.

7. CONDITIONS FINANCIERES ET PAIEMENT

Le coût de la prestation comprend l'information, la préparation du dossier, la visite de contrôle, l'émission du rapport et le référentiel, l'envoi au propriétaire ou à son mandataire de son dossier de demande de classement et le cas échéant, sur demande expresse du propriétaire ou de son mandataire, la transmission de son dossier à l'Agence du Tourisme de la Corse. Le paiement de la prestation ne saurait en aucune manière être lié à l'obtention du classement demandé par le propriétaire.

Suite à la visite de classement un titre de paiement est envoyé par courrier, de ce fait le montant total de la prestation devra impérativement être joint par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. La facture correspondante est émise et adressée dès réception de celui-ci.

Le montant de la prestation et les modalités de son paiement sont définis dans le bon de commande.

Si une visite de contrôle est reportée ou annulée par le propriétaire la veille de la visite, le montant ne sera en aucun cas remboursé au propriétaire ou à son mandataire.

Le propriétaire ou son mandataire aura à sa charge de reformuler une autre commande de visite de contrôle en effectuant un nouveau bon de commande, cette nouvelle demande sera de nouveau facturée.

Si une visite de contrôle ne peut être réalisée du fait du non-respect des prérequis (surface minimale inférieure à 12m², l'occupation non signalée du meublé...), le solde de la visite sera dû.

Si une visite de contrôle est reportée ou annulée unilatéralement par l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne, une nouvelle date sera arrêtée entre les parties sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit demandée au propriétaire ou à son mandataire.

8. RESPONSABILITE

L'Office de Tourisme Lisula Balagne s'oblige à la plus grande rigueur dans l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas d'erreur ou de négligence, dont il appartient au propriétaire ou à son mandataire de faire la preuve.

Le propriétaire ou son mandataire est seul responsable de l'usage qu'il fait de tous les documents délivrés par l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne et prend toutes dispositions pour garantir dans sa communication l'exacte nature et portée des opérations réalisées par l'OTI Lisula Balagne.

9. RECLAMATION

Une fiche de réclamation est systématiquement remise au propriétaire à la fin de la visite de classement.

Le propriétaire ou mandataire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du certificat de visite pour contester et expédier en AR sa fiche de réclamation à l'Office de Tourisme Intercommunal Lisula Balagne, à l'adresse suivante : BP-42-20220 L'ILE ROUSSE

L'Office de Tourisme traite toute lettre de réclamation dans un délai de 7 jours à compter de la réception.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de leur contrat. Au cas où elles n'y parviendraient pas, les parties porteront leur différend devant l'Agence de Tourisme de la Corse qui procédera à des vérifications sur pièces et sur place et prendra la décision finale.



Office de Tourisme Intercommunal L'Ile-Rousse - Balagne - Corsica Offiziu di u turisimu

Engagements de la structure concernant la confidentialité des données

En tant que Directeur de L'Office de Tourisme Intercommunal L'Ile-Rousse Balagne, je soussigné Mr Jean-Michel de Marco certifie que la structure que je dirige s'engage à assurer l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité du personnel dans le cadre de l'activité de classement des meublés de tourisme et s'assure que :

- Les référent(s) et suppléant(s) ne sont pas soumis à une pression quelconque (commerciale, financière, personnel ou autre) pouvant influencer leur jugement.
- La rémunération du personnel d'inspection ne dépend pas directement de leur charge de travail et du résultat.

Par ailleurs, afin d'assurer

- La confidentialité des données recueillies dans le cadre de l'activité de classement des meublés de tourisme ; hormis celles nécessaires au classement, à la promotion et à la commercialisation du meublé ;
- La préservation des droits de propriété des propriétaires de meublé, chaque référent technique et suppléant nommé par la structure signe un engagement sur la confidentialité des données.









DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES



DÉCLARATION EN MAIRIE DES MEUBLÉS DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme¹.

A – IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME

NOM COMMERCIAL DU LOGEMENT (facultatif):
ADRESSE DU LOGEMENT:
CODE POSTAL / COMMUNE (exemple : 37000 Tours) :
LIEU DIT OU BOITE POSTALE (exemple : Le Bouquet) :
• CARACTERISTIQUES:
\square RÉSIDENCE PRINCIPALE \square RÉSIDENCE SECONDAIRE
☐ MAISON INDIVIDUELLE ☐ APPARTEMENT
CAPACITÉ D'ACCUEIL : personne(s) maximum
NOMBRE DE PIÈCES COMPOSANT LE MEUBLÉ : pièce(s)
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

¹ Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986. »

VALORISATION DU LOGEMENT: LE LOGEMENT EST CLASSÉ: \square OUI \square NON SI OUI, NOMBRE D'ETOILES (1 à 5): _____ étoile(s) DATE DU CLASSEMENT (jj/mm/aaaa) : I__I__ / I__I__ / I__I__I LE LOGEMENT EST LABELLISÉ (exemple : Gite de France, Clévacances...) : \square NON □ OUI SI OUI, NOM DU LABEL: MISE A DISPOSITION PREVISIONNELLE: ☐ PERIODIQUE ☐ TOUTE L'ANNÉE OUELLES SONT LES PÉRIODES PRÉVISIONNELLES DE LOCATION ? B - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT² ☐ PARTICULIER ☐ PROFESSIONNEL NOM: _____ PRÉNOM: ADRESSE ÉLECTRONIQUE: @_____ N°TÉLÉPHONE:

² La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des meublés de tourisme pour l'information du public conformément aux dispositions de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme.

SI VOUS ETES UN PROFESSIONNEL: RAISON SOCIALE:
N° SIRET/SIREN: IIIIIIIII
L'ADRESSE DE LA PERSONNE DÉCLARANTE EST DIFFERENTE DE L'ADRESSE DU LOGEMENT:
SI OUI:
PAYS:
ADRESSE:
CODE POSTAL / COMMUNE (exemple : 37000 Tours) :
LIEU DIT OU BOITE POSTALE (exemple : Le Bouquet) :
ACCEPTEZ-VOUS LA PUBLICATION DE VOTRE HÉBERGEMENT DE TOURISME SUR LE SITE DE LA MAIRIE ET DE L'OFFICE DE TOURISME ?
FAIT A LE
SIGNATURE
Avertissement : Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de

Récépissé de déclaration en mairie de location de meublé de tourisme

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location d'un meublé de tourisme pour un accueil maximal de personne(s) situé à :
ADRESSE DU LOGEMENT:
CODE POSTAL / COMMUNE (exemple : 37000 Tours) :
LIEU DIT OU BOITE POSTALE (exemple : Le Bouquet) :
NOM, PRENOM DU DECLARANT :
ADRESSE ÉLECTRONIQUE:@
ADRESSE DU DECLARANT:
Fait à, le
Cachet de la mairie